



Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

REÇU LE

- 8 NOV. 2016



N° 14734\*02

D.R.E.A.L. PAYS DE LA LOIRE

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03 NOV. 2016

Dossier complet le

03 NOV. 2016

N° d'enregistrement

2016-2221

### 1. Intitulé du projet

Construction du terrain d'accueil des gens du voyage sur le site  
de la Côte à La Chapelle-sur-Erdre (44)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Alain ROBERT, Président du Syndicat Mixte

RCS / SIRET

254 400 435 | 000 23

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45 ° terrain de camping et caravanning permanent permettant l'accueil de plus de 20 pers ou de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs et de moins de 200 emplacements	Aménagement d'un terrain d'accueil des gens du voyage pour 15 emplacements

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à aménager un terrain d'accueil des gens du voyage pour 15 emplacements comprenant la construction de modules sanitaires et d'un local pour le gestionnaire du terrain, sur les parcelles cadastrales BL 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24. La superficie de ces parcelles est de 14 350 m<sup>2</sup> mais le projet de l'aire d'accueil occupera seulement environ 8 000 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de répondre aux obligations inscrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Il est donc programmé de réaliser 15 emplacements d'environ 150 m<sup>2</sup> chacun comprenant des modules sanitaires.

L'aménagement paysager, associant plantations existantes et nouvelles sur tout le périmètre, permettra de limiter l'impact visuel sur les voies de circulation.

Les hauts talus arbustifs et les franges arborées qui ceinturent le secteur en surplomb des voies de circulation limitent sensiblement la perception des emplacements et des caravanes. De plus, la plantation de haies arbustives en complément des plantations existantes, notamment sur les pourtours Est du site et la limitation de la hauteur des constructions réalisées, permettront de limiter voire éviter toute relation visuelle entre le site et les espaces d'habitat riverains.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée de la construction des différents aménagements, emplacements, bâtiments, voirie, réseaux est estimée à 12 mois.

Les nuisances de chantier seront réduites autant que possible (étude du cheminement d'accès, bruit, propreté des voiries) et feront l'objet de prescriptions particulières aux entreprises.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'équipement sera géré par l'entreprise désignée pour la gestion des terrains d'accueil par le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage.

Il est prévu sur le site 2 types de locaux : celui du gestionnaire et ceux destinés aux familles. Le module de gestion aura pour fonction l'accueil des usagers, la gestion des compteurs des différents réseaux (électrique, eau, ...)

Le module sanitaire intégrera les éléments techniques (distribution d'eau, d'électricité, de chauffage) et les sanitaires avec douche, WC ainsi qu'un espace pour l'installation d'un lave-linge.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est en zone UCv au PLU, secteur destiné à la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage.  
Le projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en date du 14/06/2012.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Étude d'impact pour l'environnement selon la procédure au cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'accueil des gens du voyage (Parcelles BL 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24)	14 350 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Site de la Côte à  
La Chapelle-sur-Erdre

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1 ° 56 ' 30 " 38 Lat. 47 ° 28 ' 09 " 27

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Les parcelles actuelles sont constituées de friches et de taillis.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Zonage actuel du PLU : UCv

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en bordure de la ZNIEFF (vallée du Gesvres) de type 1.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la bande affectée au bruit par le classement de la RD 69.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel se situe à environ 3 300 mètres du site Natura 2000 "Les Marais de l'Erdre" (FR5200624 & FR5212004)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Par nature pour ce type de projet, la surface est imperméabilisée pour environ 50% de la surface de l'aire d'accueil.</p> <p>Le projet d'aménagement veillera à préserver la ceinture d'essences végétales et la conservation d'arbres à haute tige.</p> <p>La préservation et le renforcement du réseau de haies de ceinture du site préserveront les continuités écologiques locales</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne figure pas dans la "couche d'alerte" flore fournie annuellement par le conservatoire botanique à Nantes Métropole, n'est pas inclus dans un corridor écologique du SRCE. Il abrite probablement quelques espèces d'oiseaux, liées aux boisements, qui trouveront des milieux de substitution à proximité (cf. l'appréciation des milieux naturels en pages 20 et 21 de l'état initial de l'Étude d'impact de septembre 2010 ci-jointe)</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle va consommer pour partie un espace actuellement naturel même si le projet veillera à réduire la surface imperméable, tout en préservant un certain nombre d'arbres existants dans le projet d'aménagement. Elle consommera notamment de l'ordre de 2 000 m <sup>2</sup> d'un boisement d'une surface plus importante (> 0,5 ha)
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est située dans la bande affectée au bruit par le classement de la RD 69. Le recul de 25 m des emplacements par rapport à la RD 69 et la préservation de la haie sur le talus permettent de limiter les nuisances sonores. Une étude acoustique (mesure de bruit et modélisation) pourra permettre de définir précisément les nuisances sonores liées aux infrastructures routières et prescrire les moyens complémentaires éventuels à mettre en oeuvre.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain d'accueil sera équipé d'un système d'éclairage. Aucune aggravation de l'état actuel n'est à craindre.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales du site seront collectées par le réseau d'assainissement de Nantes Métropole. Leur gestion répondra au règlement s'y rapportant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'assainissement collectif. Les ordures ménagères seront collectées régulièrement.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique. Le paysage naturel actuel sera de fait modifié, mais l'ensemble du site fera l'objet d'un aménagement où la qualité paysagère sera soignée par l'intégration de la ceinture végétale actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Étude d'impact de septembre 2010 (document A+B Urbanisme et Environnement), établie dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de 2012.
- Porter à connaissance "Espaces naturels"
- Parcelles cadastrales

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nantes

le,

03 NOV. 2016

Signature



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site <http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr> a été consulté

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la présente demande d'examen au cas par cas consiste à aménager un terrain d'accueil des gens du voyage sur le site de la Côte à La Chapelle-sur-Erdre.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés dans le présent formulaire, de l'étude d'impact réalisée en septembre 2010 dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de 2012 (ci-jointe), une nouvelle étude d'impact ne semble pas nécessaire.

Les incidences sur le cadre de vie des familles seront très positives en apportant des éléments de confort et d'agrément.

Cependant, l'aménagement du site, aujourd'hui largement naturel, fera l'objet d'une attention toute particulière quant à sa qualité paysagère, même s'il ne recèle pas d'enjeux importants pour la flore et la faune.

La consommation d'environ 2000 m<sup>2</sup> d'un boisement d'une surface plus importante (> à 0,5 hectares) fera l'objet d'une demande d'autorisation de défrichage.